



Fiche informative du concours de lanternes de la St Martin



La Saint Martin se déroulera le 10 novembre de chaque année en soirée. Rassemblement à un endroit pré déterminé dans Bergues, défilé, puis distribution de Volaeren. A cette occasion, la municipalité organise un concours de lanternes.

1 – Ce concours est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans. La participation à ce concours est gratuite. Une seule lanterne par personne. Le concours est réservé aux enfants berguois ou scolarisés à Bergues. Deux catégories :

- Les 3/5 ans
- Les 6/11 ans

Trois gagnants par catégorie.

2 – Les lanternes devront être réalisées principalement à partir de matériel de récupération, et de papier. Un lumignon devra obligatoirement y être inséré. Les lanternes doivent être conçues pour défiler.

3 – Doit être obligatoirement apportée avec la lanterne l'étiquette type, pré découpée en bas du document (avec le nom, prénom, âge, adresse mail, école). Nous garantissons l'anonymat de la lanterne par un numéro accroché sur celle-ci.

4 – La lanterne doit être déposée au Pôle Services aux Familles (16 rue Maurice-Cornette) le 3 novembre de 8h00 à 18h00 et le 4 novembre de 8h00 à 14h00. Merci d'appeler à votre arrivée au 06 31 01 11 60.

5 – Un jury se réunira entre le 4 novembre au soir et le 7 novembre. Celui-ci sera composé d'élus municipaux adultes et enfants et du professeur de l'école des beaux-arts. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

6 – La notation du jury se fera selon quatre critères :

- Recherche, originalité (sur 5 points)
- Matériaux de récupération utilisés (sur 5 points)
- Possibilité de l'utiliser avec un lumignon (sur 5 points)
- La couleur (sur 5 points)

Soit un total de 20 points

7 – Les trois gagnants de chaque catégorie se verront remettre leur récompense le jour de la manifestation, après le défilé. Les résultats seront affichés au lieu de distribution des Volaeren et annoncés au micro.

8 – Les lanternes seront rendues à leur propriétaire avant le défilé, le jour de la manifestation (de 16h00 à 18h30 au Pôle Services aux Familles - 16 rue Maurice-Cornette)

9 – Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

10 – L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Fait à Bergues, le 9 septembre 2025

Le Maire, Paul-Loup TRONQUOY

NOM- PRENOM :

Tél :



Adresse :

Ecole :

Classe : âge :

Lanterne n° (numéro rempli par nos soins)